

LE MASQUE : PORT, UTILISATION ET ENTRETIEN

LIEUX D'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE

À partir du 11 mai, le port du masque sera obligatoire pour :

- tous les **enseignants scolaires** lorsqu'ils ne peuvent pas respecter la distanciation physique d'un mètre avec autrui.
- tous les **professionnels de la petite enfance**.
- tous les **collégiens**.

- tous les **chauffeurs de bus, de taxis et de VTC** lorsque le véhicule ne dispose pas d'une vitre de protection en plexiglas.
- tous les **usagers des transports en commun** (train, bus, tramway, métro, RER...) : sous peine d'une amende de 135€
- tous les **clients de certains commerces** lorsque le port du masque sera requis pour y entrer.

Afin de garantir la bonne utilisation de votre masque et l'entretien de celui-ci, voici quelques consignes à respecter :

Le port du masque entre chaque lavage est de 4 heures

Avant et après chaque manipulation, un lavage des mains est obligatoire.

Entretien du masque

1



Mettre le masque usagé à la machine avec une lessive classique, sans adoucissant. Vous pouvez laver d'autres choses en même temps

2



Laver à 60°C pendant minimum 30 minutes

3



Sécher le masque dans les 2h qui suivent (sèche-linge, air libre ou sèche-cheveux)

4



Le repasser à la vapeur

5



Inspecter le masque avant de le porter. Le jeter s'il est abîmé

Mettre son masque

1



Prendre le masque par les élastiques et passer derrière les oreilles

2



Pincer au niveau supérieur du nez

3



Ajuster le masque sur le haut du nez et au-dessus du menton

Enlever son masque

1



Retirer le masque en le saisissant par l'arrière des élastiques

2



Enlever par les élastiques sans toucher la partie avant du masque

3



Placer le masque à laver dans un sac plastique propre

A ne pas faire :

- Ne pas faire bouillir son masque pour le nettoyer
- Ne pas le congeler
- Ne pas se contenter d'un repassage ou d'un passage au sèche-cheveux, cela ne remplace pas un lavage